



A l'attention de Monsieur Jelle Coenegrachts Directeur général INAMI-Service des soins de santé

Cc : Secrétariat du Comité de l'assurance

Bruxelles, le 8 août 2022.

Monsieur le Directeur général,

<u>Concerne</u> : des honoraires spécifiques pour la vaccination à domicile, en cabinet ou en pharmacie.

Nous avons pris connaissance de l'information publiée sur le site de l'INAMI¹ concernant les honoraires de vaccination contre le Covid-19 que peuvent facturer les pharmaciens, infirmiers et médecins. Et nous avons pris bonne note également de l'entrée en vigueur des honoraires au 18 juillet 2022 selon l'information mise en ligne le 29 juillet dernier.

Etrangement, cette publication sur le site de l'INAMI donne suite au projet d'Arrêté Royal du Ministre Vandenbroucke « *visant l'instauration d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins Covid* » qui jusqu'à ce jour, n'a pas encore été publié au Moniteur Belge et ne peut donc être mis en œuvre.

L'ABSyM demande une rectification immédiate de cette anomalie administrative, d'autant plus difficile à comprendre étant donné la consultation écrite du Comité de l'assurance qui a eu lieu sur ce projet d'Arrêté Royal dans la semaine du 18 au 25 juillet 2022. L'information reprise sur le site de l'INAMI donne l'impression que le projet d'Arrêté Royal est déjà entré en vigueur le jour où débutait la consultation écrite.

¹ https://www.riziv.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/covid-19-honoraires-specifiques-preparer-administrer-vaccins-endehors-centres.aspx#.YupXy3ZBzcs





Entre-temps, le résultat du vote est officieusement connu, il serait négatif. Le projet n'aurait pas reçu le soutien suffisant. Le Comité de l'assurance aurait donc émis un avis négatif sur un règlement qui, selon le site de l'INAMI, serait en vigueur depuis le 18 juillet.

La publication de cette fausse information est une erreur inacceptable.

L'ABSyM insiste:

- pour que cette information soit immédiatement retirée du site,
- que le résultat du vote de la note CSS_2022_222 soit officiellement connu. Ce que nous estimons être envisageable après une semaine.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur général, à notre parfaite considération.

Dr Johan Blanckaert, Président de l'ABSyM